



Le déploiement régional de la certification électronique des décès

Depuis 2007, l'Inserm et l'InVS ont initié l'application CertDc permettant aux médecins de saisir en ligne un certificat de décès et de transmettre quasi-immédiatement le volet médical, anonyme et confidentiel, auprès des services en charge de l'analyse des causes de décès (CépiDc-Inserm) et de la veille sanitaire (InVS). Outre son intérêt pour l'alerte sanitaire, la certification électronique augmente significativement la qualité et la précision des informations des certificats de décès [1]. En décembre 2012, la version 2 de l'application a apporté de nouvelles fonctionnalités pour une meilleure adaptation au contexte des établissements de santé. Ainsi, le taux de certification est actuellement de 4 % en Franche-Comté, où la certification électronique est utilisée couramment par les Centres Hospitaliers (CH) de Lure et Vesoul, et occasionnellement par le CH de Belfort/Montbéliard. Ce taux est de 6 % en Bourgogne, où la certification est utilisée couramment par les CH de Nevers et Macon, et occasionnellement par le CHU de Dijon et l'Unité de Soins Palliatifs La Mirandière.

Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé a publié le 2 juillet 2013 une instruction fixant à environ 20 % le taux régional de certification

électronique à atteindre dans les deux prochaines années, afin de pouvoir assurer un niveau de détection suffisant des variations régionales du taux de mortalité [2]. L'objectif cible régional est plus précisément fixé à 19 % pour la Franche-Comté et à 16 % pour la Bourgogne.

A ce stade, un correspondant de chaque ARS vient d'être désigné pour la mise en œuvre de cette certification afin : d'engager les établissements de la région dans des objectifs opérationnels de mise en œuvre de l'application CertDc avec notamment la désignation d'un référent par structure et l'assistance du CépiDc-Inserm ; et de faire un point trimestriel sur l'extension de l'utilisation régionale de CertDc.

Le site <https://sic.certdc.inserm.fr> permet de «découvrir CertDc pour la 1ère fois» : possibilité de tester l'application et de faire des certificats de décès fictifs, kit de présentation de CertDc, fiche présentant les quelques pré-requis techniques pour la mise en œuvre de l'application en établissement.

[1] BEH n° 7/2013

[2] INSTRUCTION N°DGS/DAD/BSIIP/2013/291 du 12 juillet 2013 relative au déploiement dans les établissements de santé de la certification électronique en matière de certificats de décès.

| Surveillance de 5 maladies infectieuses à déclaration obligatoire (MDO) |

La Cire dispose en temps réel des données de 5 MDO déclarées dans nos régions : infection invasive à méningocoque (IIM), hépatite A, rougeole, légionellose et toxo-infection alimentaire collective (TIAC). Les résultats sont présentés en fonction de la date d'éruption pour la rougeole (si manquante, elle est remplacée par celle du prélèvement ou de l'hospitalisation et, en dernier recours, par la date de notification), de la date d'hospitalisation pour l'IIM, de la date de début des signes pour l'hépatite A et la légionellose et de la date du premier cas pour les TIAC (si manquante, elle est remplacée par la date du repas ou du dernier cas, voire en dernier recours par la date de la déclaration des TIAC).

| Tableau 1 |

Nombre de MDO déclarées dans nos régions, 2010-2013, données au 29/08/2013

	Bourgogne				Franche-Comté			
	2010	2011	2012*	2013*	2010	2011	2012*	2013*
IIM	7	6	6	5	3	6	4	5
Hépatite A	60	15	17	10	6	19	7	6
Légionellose	77	40	49	28	76	26	75	20
Rougeole	52	174	2	0	162	316	13	3
TIAC ¹	15	15	11	10	22	26	18	13

¹ Les données incluent uniquement les DO et non celles déclarées à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). *données provisoires - Source : InVS

| Tableau 2 |

Nombre de MDO déclarées par département en 2013 (mois en cours -M- et cumulé année -A-), données au 29/08/2013

	Bourgogne								Franche-Comté							
	21		58		71		89		25		39		70		90	
	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A
IIM	0	1	0	0	0	4	0	0	1	4	0	1	0	0	0	0
Hépatite A	0	1	0	2	0	7	0	0	0	2	0	1	0	2	0	1
Légionellose	1	15	1	5	0	4	0	4	2	6	0	3	1	7	2	4
Rougeole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
TIAC ¹	0	3	0	1	0	5	0	1	3	7	0	4	0	1	0	1

¹ Les données incluent uniquement les DO et non celles déclarées à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). *données provisoires - Source : InVS

| Surveillance environnementale |

Météo-France fournit chaque jour à 11h30 les prévisions météorologiques des 7 prochains jours ainsi que les Indicateurs BioMétéorologiques (IBM) des 5 prochains jours. Les deux IBM (IBM nuit / IBM jour) sont construits à l'aide des moyennes de températures prévues sur 3 jours consécutifs, permettant respectivement de vérifier si ces prévisions d'IBM dépassent un seuil d'alerte. Quand ces 2 IBM nuit/jour dépassent simultanément les seuils d'alertes dans un département, cela signifie que Météo-France prévoit une vague de chaleur d'au moins 72 heures ; dans ce cas, le préfet décide de l'opportunité de passer au niveau 3 « alerte canicule ».

Pour les 5 prochains jours, Météo-France ne prévoit pas de dépassement des seuils d'alertes pour les indicateurs BioMétéorologiques jour/nuit.

Tableau 3 |

Prévisions des indices biométéorologiques (IBM) pour les 5 jours à venir

		Bourgogne				Franche-Comté			
Département		21	58	71	89	25	39	70	90
Ville		Dijon	Nevers	Mâcon	Auxerre	Besançon	Lons-le-Saunier	Luxeuil	Belfort
IBM	jour								
	nuit								

Pas de dépassement du seuil dans les 5 jours à venir	Dépassement du seuil prévu dans les 5 jours à venir	Département actuellement en niveau 3
---	--	---

Les indices de pollution de l'air sont accessibles sur le site www.atmosfair-bourgogne.org pour la Bourgogne et www.atmo-franche-comte.org pour la Franche-Comté.

| Surveillance non spécifique (SurSaUD®) |

La surveillance non spécifique est développée par l'InVS depuis 2004 avec une SURveillance SANitaire des Urgences et des Décès (SurSaUD®). Chaque matin, la Cire utilise des modèles statistiques pour détecter des variations inhabituelles et interprète le cas échéant les données journalières avec les services producteurs.

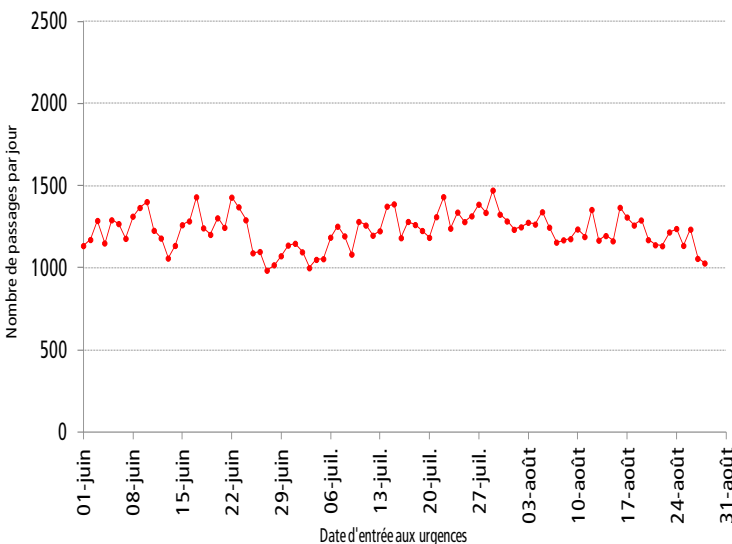
Commentaires :

Pas d'augmentation inhabituelle récente à signaler pour les indicateurs surveillés en Bourgogne et en Franche-Comté.

Complétude : Les indicateurs des établissements d'Autun, Beaune, Chalon-sur-Saône, Clamecy, Macon, Semur-en-Auxois, Chatillon, Montbard et de la clinique médico-chirurgicale de Chenôve n'étaient pas disponibles pour la journée d'hier.

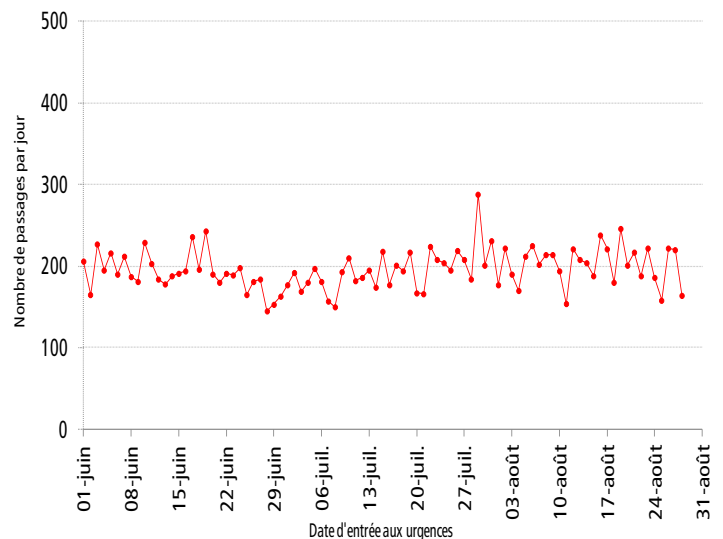
| Figure 1 |

Nombre de passages par jour aux urgences dans les 2 régions



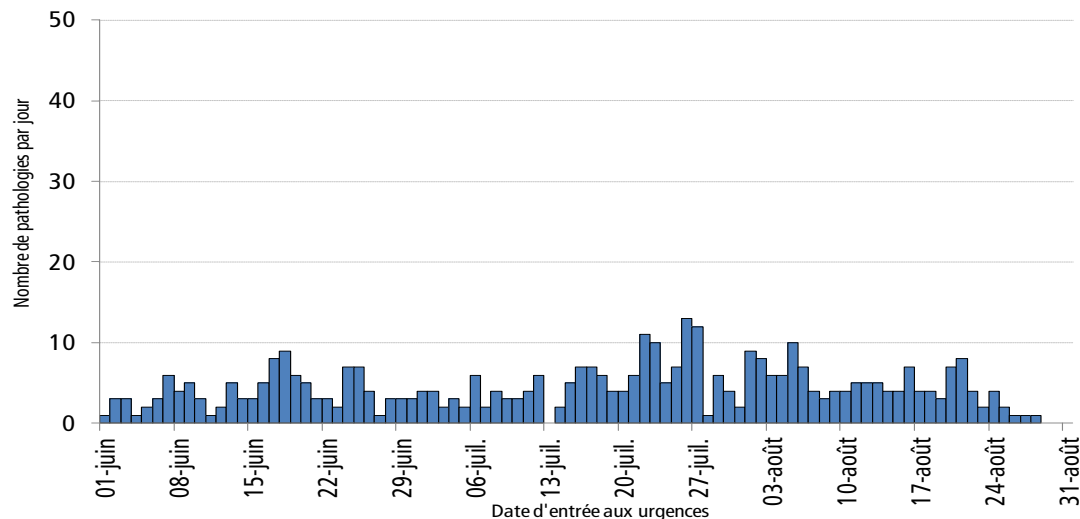
| Figure 2 |

Nombre de passages par jour aux urgences des plus de 75 ans dans les 2 régions



| Figure 3 |

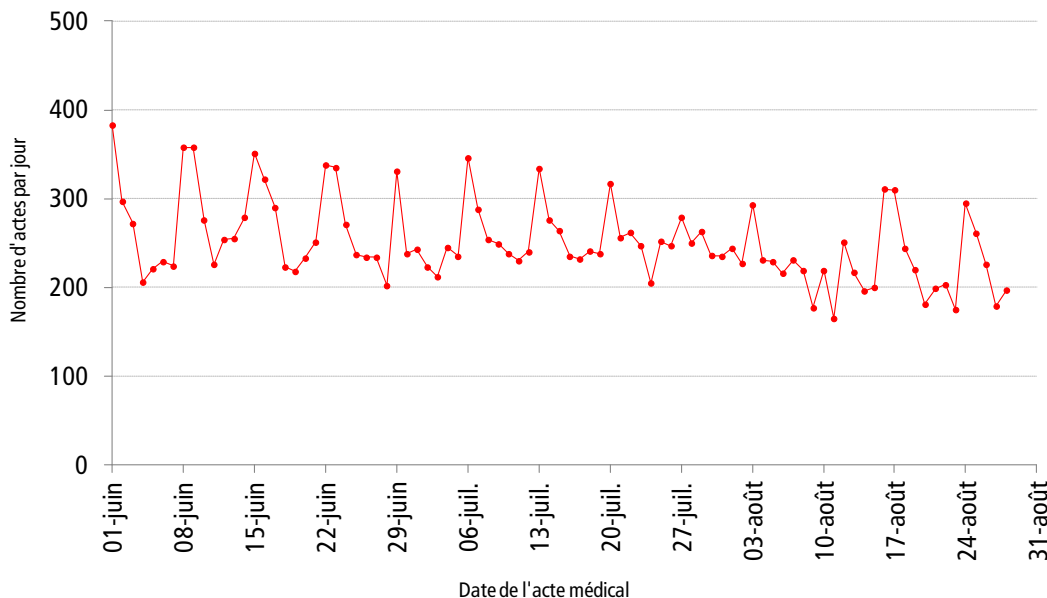
Nombre de passages par jour pour pathologies liées à la chaleur** dans les 2 régions



** comprenant les hyperthermies, les déshydratations et les hyponatrémies

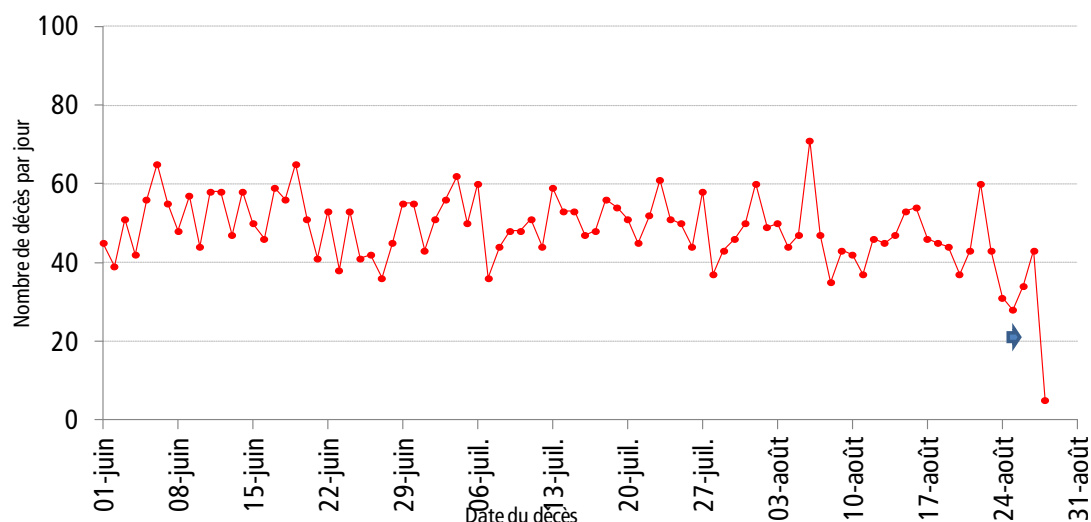
| Figure 4 |

Nombre d'actes journalier SOS Médecins des 2 régions



| Figure 5 |

Nombre de décès journalier issus d'états civils des 2 régions



La baisse artificielle du nombre de décès dans les derniers jours est liée à l'existence d'un délai de déclaration

Nous remercions nos partenaires de la surveillance locale :

Réseau Sursaud®,
ARS sièges et délégations territoriales,
Samu Centre 15,
Laboratoire de virologie de Dijon,
Services de réanimation de Bourgogne et de Franche-Comté,
ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance.

Des informations nationales et internationales sont accessibles sur les sites de l'InVS <http://www.invs.sante.fr>, du Ministère chargé de la Santé et des Sports <http://www.santé-sports.gouv.fr>, de l'Organisation mondiale de la Santé <http://www.who.int/fr>.

Equipe de la Cire
Bourgogne/Franche-Comté

Coordonnateur
Claude Tillier

Epidémiologistes
François Clinard
Olivier Retel
Anne Serre
Jeanine Stoll
Elodie Terrien
Sabrina Tessier

Assistante
Marilaine Ciccardini

Directeur de la publication
Françoise Weber, Directrice Générale
de l'InVS

Rédacteurs
L'équipe de la Cire

Diffusion
Cire Bourgogne/Franche-Comté
2, place des Savoirs
CS 73535 21035 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 41 99 41
Permanence : 06 74 30 61 17
Fax : 03 80 41 99 53
Courriel : ars-bourgogne-franche-comte-cire@ars.sante.fr
<http://www.invs.sante.fr>